

**Service référent : direction de l'Aménagement,  
de l'urbanisme et des services techniques**

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00 - Fax : 01 41 13 33 99

www.sceaux.fr / rubrique Ma mairie en ligne / Formulaire utiles / Réservation de matériel municipal

## Demande de prêt de matériel municipal

### Réception

**Votre identité** (à remplir par le demandeur)

groupement : .....

représenté par : .....

adresse : ..... e.mail : .....

téléphone : ..... portable : .....

**Lieu de livraison :**

Ancienne mairie, 68 rue Houdan      salle 1 (rdc)       salle 2 (rdc)       1<sup>er</sup> étage

Les Garages, 20 rue des Imbergères      salle 1       salle 2       salle 3       salle 4

La halle des Blagis

Le Trianon

Autres lieux : .....

Date et heure souhaitée : .....

Objet de la réunion : .....

### Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2011)

Matériel disponible*	P.U. de la location	P.U. du remplacement	Qté demandée	montant
verre à jus de fruit (caisse de 36)	7,74 €	1,87 €	.....	.....
coupe à champagne (caisse de 25)	7,53 €	2,79 €	.....	.....
chaise de jardin	0,90 €	89,18 €	.....	.....
chaise piètement tube	1,17 €	116,77 €	.....	.....
tables et tréteaux	3,87 €	-	.....	.....
vestiaires (1 cadre + 25 portemanteaux)	29,65 €	-	.....	.....

\* Chaque élément détérioré sera remboursé selon sa valeur d'achat au moment des dégâts.

### Main d'œuvre

Agent polyvalent pour livraison et/ou montage et démontage du matériel lorsque le demandeur ne l'enlève pas au magasin municipal. Plus value pour utilisation • V.L. Break : 19,64 €/h • Camionnette : 26,47 €/h • PL : 43,92 €/h

Le Maire peut accorder exceptionnellement une réduction ou l'exonération des droits eu égard à l'intérêt public ou au but désintéressé de la manifestation.

Dans la mesure des possibilités, la municipalité peut tenir à la disposition des groupements à caractère culturel, sportif ou philanthropique, le matériel dans les conditions suivantes :

- ▶ le demandeur déclare avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et s'engage à acquitter le montant de la location du matériel, après réception d'une facture, directement auprès du Trésor public.
- ▶ le demandeur s'engage à rembourser le matériel cassé ou hors d'usage au tarif de remplacement indiqué ci-dessus,
- ▶ après utilisation, le matériel prêté devra être stocké dans un lieu approprié, la verrerie devra être parfaitement lavée et essuyée,
- ▶ la Ville de Sceaux décline toute responsabilité en ce qui concerne les incidents ou accidents qui peuvent survenir lors de l'utilisation du matériel.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »      Sceaux, le

---

### Partie réservée à l'administration

Sceaux, le

#### Décisions

matériel accordé

matériel refusé

#### Visa des services techniques